



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique du tourisme

Question écrite n° 17477

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la nécessité d'organiser des clubs de plage. En effet, plusieurs organisations, comme une fédération des clubs de plage et l'Union française des clubs de plage ont engagé des négociations avec les pouvoirs publics visant à mettre en place une charte des clubs de plage. Il semblerait qu'un certain retard ait été pris dans cette mise en place qui donne lieu, par ailleurs, à une certaine polémique dans ce secteur. Il lui demande donc la réponse qu'il compte apporter à ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministère chargé du tourisme est convaincu de l'intérêt touristique des clubs de plage et de la nécessité d'organiser cette activité qui pour le moment est peu encadrée juridiquement. Une charte de qualité a été signée entre la Direction du tourisme et la Fédération nationale des clubs de plage en 1993. Pour l'avenir, l'objectif du ministère est double : d'une part, faire en sorte que l'ensemble des professionnels, quelle que soit leur appartenance à telle ou telle organisation, s'engagent dans une démarche de qualité ; d'autre part, poursuivre les travaux qui ont été initiés avec les ministères concernés sur le statut des clubs de plage.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17477

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1994, page 3977

Réponse publiée le : 17 octobre 1994, page 5177